

Procès-verbal de séance

Séance du 7 Août 2024

L'an 2024 et le 7 Août à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : CORNET Philippe, D'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, PILARD Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONPOINT Sylvain à Mme DUSSEAU Cindy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches
le : 08/08/2024

Date de la convocation : 01/08/2024

Date d'affichage : 01/08/2024

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

FINANCES : Ouverture d'une ligne de trésorerie - réf : 2024_053

Madame Le Maire, indique au Conseil Municipal, l'impossibilité de régler les factures d'investissements en raison d'une trésorerie trop faible. Le SGC de Loches nous indique la possibilité de faire une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire afin de pouvoir régler les factures en attente.

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du financement des opérations d'investissement en cours de réalisation, mais également afin de ne pas mobiliser trop tôt des emprunts, la Commune peut contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versements de fonds en cas de nécessité.

Une consultation a été faite auprès de divers organismes afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros sur un an.

A ce jour, la CAISSE D'EPARGNE et le CREDIT AGRICOLE ont répondu à cette consultation. Afin de pouvoir choisir l'établissement le plus avantageux pour la Commune, nous sommes en attente de la proposition de la BANQUE POPULAIRE.

Madame Le Maire, propose au Conseil Municipal de lire les conditions proposées par les deux établissements.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par LA CAISSE D'EPARGNE sont les suivantes :

- Montant maximum du crédit : 150 000€
- Durée maximum : 12 mois
- Date de prise d'effet du contrat : 1^{er} septembre 2024
- Taux d'intérêts : EURIBOR 1 semaine = 3,650% + 1.15% soit 4.80%
- Périodicité de paiement des intérêts : chaque mois/trimestre civil par débit d'office

- Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
- Frais de dossier : 300,00€ prélevé une seule fois

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par **LE CREDIT AGRICOLE** sont les suivantes :

- Montant maximum du crédit : 90 000€
- Durée maximum : 12 mois
- Date de prise d'effet du contrat : 1^{er} septembre 2024
- Taux d'intérêts : EURIBOR 3 mois = 3,68% + 1.32% soit 5%
- Périodicité de paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Commission d'engagement : 135€ soit 0.15% du montant total de la ligne
- Commission de non utilisation : néant

Madame Le Maire indique au Conseil municipal, que le Crédit Agricole propose également un prêt de court terme d'attente pour le montant demandé.

Madame Le Maire donne lecture de la proposition.

Les conditions du prêt de court terme d'attente proposée par **LE CREDIT AGRICOLE** sont les suivantes :

- Montant maximum du crédit : 150 000€
- Durée maximum : 12 mois
- Date de prise d'effet du contrat : 1^{er} septembre 2024
- Taux d'intérêts : EURIBOR 3 mois = 3,68% + 0.72% soit 4,40%
- Périodicité de paiement des intérêts : chaque mois civil ou in fine (intérêts capitalisés ayant couru durant la période)
- Frais de dossier : 225€ soit 0.15% du montant total de la ligne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 euros.
- **DEMANDE** que soit communiqué la proposition de LA BANQUE POPULAIRE dès réception et avant toute décision.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à choisir l'établissement bancaire le plus avantageux pour la Commune pour l'ouverture de la ligne de trésorerie.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursement relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses : NÉANT

Complément de compte-rendu : NÉANT

Séance levée à: 19:45

En mairie, le 08/08/2024
Le Maire
Maryse GARNIER